

# LE LEODEGARIEN



## BULLETIN MUNICIPAL DE ST LÉGER EN YVELINES

### SOMMAIRE

• Editorial.....	1
• Organigramme des Services de la Mairie Budget de la Commune.....	2-3
• Déchets végétaux Assistants Maternelles Internet.....	4
• A l'école Courses cyclistes de la fête patronale.....	5
• Fête de la St Jean.....	6-7
• Le voyage des Aînés Le carnet 2003.....	8
• Du côté des Associations :	
- FNACA	
- Bonne Mine	
- Pêche et Chasse.....	9
- Association Paroissiale.....	10
- U.S.Y.	
- St Léger Jumelage .....	11
- Culture et Loisirs	
- Judo.....	12-13
- Les Ateliers Musicaux	
- St Léger Tonic.....	14
- Equitation.....	15
• Vie pratique : .....	15
- Prestations familiales	
- Temple de Rambouillet	
- Les arbres et la sécheresse	
- Animaux de compagnie	
• Sapeurs Pompiers 9 <sup>ème</sup> championnats du monde de VTT .....	16

### EDITORIAL DU MAIRE

#### A chacun sa mission ...

A chacun sa mission ... pour une vie toujours plus responsable, conviviale et solidaire et **aux 16 associations que compte notre village**, celle d'offrir à tous un éventail toujours plus large d'activités.

Le dynamisme et la créativité favorisant le développement, certaines d'entre elles ont ouvert cette année encore de nouvelles sections pour répondre aux aspirations de leurs adhérents.

Leur participation active dans nos nombreuses manifestations souligne l'engagement qui est le leur au service de la collectivité. Grâce à elles, se créent des réseaux de communication entre les générations, entre les jeunes et les moins jeunes, entre ceux qui travaillent et ceux qui sont à la retraite, ceux qui vivent dans le village et ceux qui y résident le week-end.

Que soient remerciés, pour leur dévouement et leur disponibilité, tous les bénévoles qui les encadrent, les font vivre en y consacrant de nombreuses heures de leur temps libre et concourent par leur engagement personnel à la cohésion humaine de notre village.

Ils trouvent et trouveront toujours un soutien sans faille auprès de l'équipe municipale.

Je terminerai en soulignant le travail remarquable accompli par les bénévoles de la commission des fêtes, qui, depuis "les coulisses", veillent à la bonne organisation et au déroulement parfait de nos fêtes et cérémonies.

Jean-Pierre Ghibaudo



## ORGANIGRAMME DES SERVICES

### SERVICES ADMINISTRATIFS :

Secrétariat général de Mairie et Accueil  
Laurence MEYLHEUC (secrétaire de Mairie)  
Claudine MADELAINE  
Christel RADISSON RODRIGUEZ

### SERVICES TECHNIQUES :

Voirie, Espaces verts, Bâtiments communaux, Matériel, Cimetière,  
Zones humides, Réseaux  
Emmanuel MICHEL  
Patrice LEGRAND  
David GASSIN  
Jean-Louis MARIE

### ASSISTANCES - ECOLE MATERNELLE :

Martine MARIE  
Bernadette LALLIER

### SERVICES D'ENTRETIEN :

Mairie, Ecole, Maison du Village, Salle de motricité,  
Cantine  
Véronique MARIE  
Jocelyne LACROIX  
Christine HUET  
Bernadette BURKI

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Christel RADISSON RODRIGUEZ  
Marie-Jeanne DRECCQ

### INTERVENANTS ECOLE :

Sport, Anglais, Musique  
Philippe ANDRIEUX  
France WASHBURN  
Marie-Jeanne DRECCQ

### SERVICES PERISCOLAIRES : Cantine, Garderie, Etude surveillée

Martine MARIE	Jocelyne LACROIX
Bernadette LALLIER	Christine HUET
Véronique MARIE	Christel RADISSON RODRIGUEZ
Bernadette BURKI	

## LE BUDGET DE LA COMMUNE

Cet article se propose de présenter en termes simples le fonctionnement du budget de la commune et de tenter de répondre à la question que chacun se pose : à quoi servent nos impôts ?

### Qu'est-ce qu'un budget ?

La commune intervient dans de multiples domaines, la mairie accomplit de nombreuses actions qui peuvent être résumées de la façon suivante :

- accomplissement de formalités administratives : état-civil, élections, cartes d'identité ...
- urbanisme : construction et entretien des biens communaux, permis de construire, plan d'occupation des sols, aménagement et entretien de la voirie, acquisition de matériel ...
- services publics : Centre d'incendie et de secours, sécurité routière, fourniture en eau potable et traitement des eaux usées, éclairage électrique ...
- éducation des enfants : la commune est propriétaire des bâtiments scolaires dont elle assume l'entretien et les réparations, elle a à sa charge le chauffage, l'électricité, elle rémunère le personnel non enseignant, elle équipe les classes en fournitures et matériel. 156 élèves sont inscrits cette année à l'école.
- elle gère également une cantine municipale (environ 100 repas par jour), finance partiellement les classes de découverte, prend en charge la location de la piscine ainsi que le transport ...
- animation : la commune accompagne, notamment financièrement, les différentes associations très dynamiques de notre village, dans leurs diverses animations : jumelage, voyage des aînés, fêtes de la Saint Jean, ateliers musicaux, judo, tennis, banquet du 11 novembre, etc ...
- aide sociale : la mairie est amenée à connaître des situations difficiles concernant des habitants de Saint Léger, elle peut leur accorder une aide financière.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Evidemment, pour réaliser toutes ces actions, la commune a besoin d'argent.

Pour cette raison, annuellement, la Mairie doit établir un budget qui prévoit les dépenses et les recettes pour l'année et cela en accord avec :

- les priorités de la politique municipale,
- la richesse de la commune,
- l'obligation d'équilibrer ses comptes.

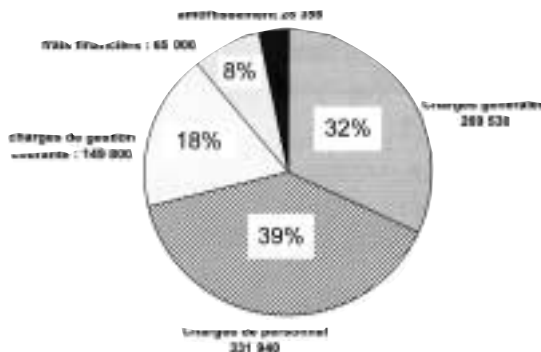
Le budget voté par le conseil municipal est un acte fondamental :

- il autorise la commune à percevoir des recettes et engager des dépenses
- c'est un outil de contrôle de la gestion communale.

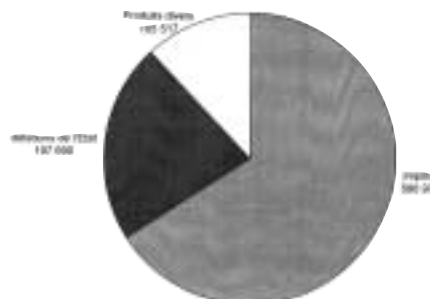
## Le budget de l'année 2003

	DÉPENSES		RECETTES	
	Euros	Francs	Euros	Francs
Fonctionnement	844 626	5 540 384	884 183	5 799 860
Investissement	626 116	4 107 051	586 559	3 847 575
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 742</b>	<b>9 647 435</b>	<b>1 470 742</b>	<b>9 647 435</b>

**BUDGET 2003 : dépenses de fonctionnement**



**BUDGET 2003 : recettes de fonctionnement**



**Les dépenses de fonctionnement** correspondent aux dépenses courantes, habituelles qui reviennent chaque année (école, garderie, cantine, services sociaux, entretien de la voirie, service d'incendie, animation, etc...).

**Les dépenses d'investissement** sont constituées d'achats de matériels (camionnette, tables pour l'école, photocopieur), d'équipements, de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments communaux (assainissement, maison du village, église, arsenal des pompiers, logements communaux, berges de la Vesgre...). Figurent également en dépenses d'investissement le remboursement, en capital, des emprunts contractés au cours des années antérieures.

### Comment sont financées ces dépenses ?

La nature des financements est différente selon qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement ou de dépenses d'investissement.

#### Recettes de fonctionnement

La commune dispose de diverses catégories de recettes : impôts et taxes, dotations et subventions de l'Etat, revenus de services.

Les 2/3 des recettes proviennent des taxes payées par les habitants de Saint Léger : taxe habitation, taxe foncière et taxe professionnelle. Mais la commune ne perçoit pas la totalité des taxes payées, une partie est destinée à la Région, au Département et Syndicats divers.

Prenons l'exemple de la taxe foncière : la Commune ne perçoit que 39 % du produit, le reste allant à l'Etat, la Région, ... Il en est de même pour la taxe d'habitation.

L'Etat accorde des dotations aux communes pour financer leurs dépenses courantes : elles représentent environ 22 % des recettes.

Enfin, la commune perçoit des revenus divers tels que loyers des immeubles qu'elle possède, taxe sur l'électricité, cantine, garderie, ...

Le budget de fonctionnement doit toujours être équilibré, les dépenses doivent être tout au plus égales aux recettes. Il est interdit d'emprunter pour payer les dépenses courantes.

#### Recettes d'investissement

Le financement des investissements est réalisé par différentes sources :

D'abord, l'excédent de fonctionnement ; les recettes supérieures aux dépenses permettent de payer une partie de l'investissement : 39500 euros dans le budget 2003.

La Commune bénéficie également, sous certaines conditions, de subventions finançant pour partie (au maximum 80 % du coût prévisionnel) les travaux tels la rénovation de l'Eglise, de la Maison du Village, la plantation d'arbres, l'enfouissement de lignes électriques...

Diverses ressources complètent ces financements : remboursement par le Trésor Public de la TVA sur investissements, cessions de terrains ...

Enfin, la Commune peut emprunter pour financer une partie des gros investissements ayant une durée de vie longue : assainissement, construction d'un logement communal, réfection de l'Eglise ...

Le recours à l'emprunt doit être utilisé avec beaucoup de prudence, car il fait reporter sur les générations futures le coût des dépenses actuelles et peut empêcher des investissements futurs indispensables.

### Comment se situe Saint Léger par rapport aux Communes des Yvelines de taille similaire ?

(communes de 500 à 2000 habitants)

Source : Agence départementale de conseil aux communes et à leur groupement

**L'endettement**, c'est-à-dire le montant des emprunts par habitant, est bien inférieur à la moyenne :

131 euros par habitant (859 francs) contre 342 euros en moyenne (2243 francs).

**Taxe d'habitation** : le taux est de 7,78 % à Saint Léger et de 7,47 % en moyenne. Saint Léger est l'une des très rares communes où le taux baisse depuis 3 ans alors qu'il augmente ailleurs. Seulement 4 communes ont enregistré une baisse au niveau du département.

**Foncier bâti** : à Saint Léger le taux de 8,55 % ressort inférieur à celui de la moyenne (10,02 %). De plus, il reste stable alors qu'il augmente ailleurs.

**Taxe professionnelle** : le taux est également plus faible que la moyenne soit 8,86 % contre 10,45 % en moyenne. Il a diminué en 2002.

En conclusion, la situation financière apparaît saine et maîtrisée, le poids de la fiscalité locale a diminué et se situe d'une manière générale en dessous de la moyenne des communes de taille similaire. Il faut néanmoins rester vigilant et s'interdire toute dérapage susceptible de compromettre l'avenir.

Pierre-Yves KOPPE  
Maire-adjoint aux finances.



## DECHETS VEGETAUX

Depuis début mars 2003, la collecte des déchets végétaux n'est plus assurée par le Sictom. Dorénavant, les bacs dans lesquels se trouveront des déchets végétaux ne seront plus collectés.

Que faire alors des déchets végétaux

(tonte de gazon, feuilles, branchages, ...) ?

Plusieurs solutions sont proposées :

- 1° **Faire du composte** : des éco-composteurs individuels, accompagnés d'un guide du compostage, sont mis gracieusement à la disposition des habitants. La demande est à faire à la Mairie.
- 2° **Benne située à Saint Léger** sur le terrain communal, chemin des Basses Masures, route de Rambouillet. Elle est accessible le samedi matin de 9 à 12 heures et le lundi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Il est demandé de n'y mettre que des déchets végétaux et surtout pas les sacs en plastique ayant servi au transport des déchets.
- 3° **Sacs en papier bio-dégradable de 100 litres**  
Ces sacs sont à déposer sur le trottoir. Vendus en mairie par paquets de 25 (au prix de 20 euros le paquet), ils sont ramassés chaque lundi matin par les services techniques de la

commune. Ce service de ramassage se terminera le 15 décembre 2003 et reprendra le 15 mars 2004.

- 4° **Déchetteries** : 2 déchetteries sont à votre disposition :  
**La déchetterie de Rambouillet** :  
2, rue de Gousson - Tél. 01 34 83 27 17  
ouverte tous les jours y compris le dimanche  
**La déchetterie de Gazeran** :  
Chemin départemental 906 - Tél. 01 30 88 67 78  
Ouverte tous les jours sauf les mardi et mercredi et dimanche après-midi  
**Heures d'ouverture pour les deux déchetteries** :  
matin : 9 à 12 heures - après-midi 14 à 18 heures  
entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars la fermeture se fait à 17 heures.
- 5° **Incinération** : les débris végétaux peuvent être brûlés dans les jardins entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars, sous surveillance constante des intéressés, à une distance minimum de toute habitation de 25 mètres. Ces opérations ne doivent occasionner ni gêne, ni danger pour les voisins. Par ailleurs, il est formellement interdit de brûler d'autres débris notamment des plastiques et autres produits susceptibles de dégager des substances ou fumées nocives, toxiques et irritantes.

**Mamans**, vous qui cherchez une assistante maternelle qui gardera votre enfant à Saint Léger, vous n'avez maintenant que l'embarras du choix :

Mme ACCORSINI, 23 rue de la Harpe	01 34 86 33 81
Mme EDELINE, 24 grande Rue	01 34 86 32 05
Mme JEANNIN, 7 rue du Lavoir	01 34 86 39 77
Mme LABILLE, 15 route des Petits Coins	01 34 86 38 80
Mme LEBRUN, 50 bis route de Rambouillet	01 34 86 36 50
Mme LEFOULON, 6 résidence l'Alisier	01 34 86 37 13
Mme MARTEAU, 16 bis route de la Mare aux Chiens	01 34 86 35 17
Mme NERZIC, 2 résidence Mornas	01 34 86 36 97
Mme SARMIR, 6 route de Rambouillet	01 34 86 38 53

Ces personnes ont reçu l'agrément de la PMI. Mme Cécile BOCQUET, puéricultrice à la PMI (01 34 83 69 37), en charge du secteur, se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Elle peut également conseiller très utilement les jeunes mamans.

## INTERNET : LE HAUT DEBIT

fichiers informatiques importants à grande vitesse. France-Télécom ne prévoyait pas, compte tenu de la capacité du centre téléphonique, le déploiement dans notre village avant 2005 de l'ADSL, outil permettant le haut débit.

Aussi, afin de raccourcir ce délai, deux actions, différentes mais complémentaires, ont été menées au début de cet été. La première, à l'initiative d'un groupe d'habitants de Saint Léger, a consisté à adresser une "pétition" à M. Thierry Breton, PDG de France Télécom : elle a recueilli 183 signatures.

L'action conjointe engagée par la Mairie comprenait un questionnaire simple permettant d'appréhender l'intérêt des habitants de Saint Léger pour le haut débit. Un courrier faisant part des résultats de cette enquête a été adressé à la Direction Régionale de France Télécom. Par ailleurs, la Commune a sollicité, par courrier du 19 Août et au cours d'un entretien, l'intervention du Sénateur Gérard LARCHER, très attentif à ces questions.

128 questionnaires ont été retournés à la Mairie concernant 376 utilisateurs (parents et enfants). Il en ressort que la majorité des utilisations sont à usage mixte (professionnel et personnel) soit 73 % des réponses. Si une connexion au haut débit était possible, 77 % des personnes s'y abonneraient certainement et 19 % probablement. Ces chiffres nous apparaissent très encourageants.

Les choses avancent actuellement. Aussi notre commune pourra bénéficier du haut débit ADSL avant 2005, peut-être à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2004. Nous suivons de très près ce dossier et vous tiendrons informés de son développement.

Pierre-Yves KOPPE, Maire-Adjoint

Alors qu'un grand nombre d'habitants des Yvelines ont accès aux services du haut débit ADSL, ce n'est pas le cas des internautes Lédégariens. Cette technologie, rappelons-le, permet notamment l'échange de

**Du nouveau à propos du bruit ... bientôt une législation et des mesures plus sévères à l'encontre des propriétaires de "deux roues" bruyants.**

**En réponse à une question orale du Sénateur Gournac à propos du bruit insupportable de certaines motos, mobylettes et autres, Mme la Ministre de l'écologie et du développement durable a annoncé la modification prochaine de la réglementation actuelle, des sanctions plus sévères ainsi qu'une campagne de contrôle, saisie et destruction des matériels défectueux ou non homologués.**

## A l'école

156 élèves ont repris le chemin de l'école qui, exceptionnellement cette année en raison des effectifs, fonctionne avec 3 classes en maternelle et 4 en primaire. Au-delà des dispositions légales définies par la loi qui lui font obligation d'assurer la construction des locaux scolaires, leur équipement et d'allouer les crédits de fonctionnement nécessaires, la Commune a, depuis plusieurs années, étendu largement ses actions.

• L'accueil des enfants est assuré avant et après l'école, par le personnel communal, à

la garderie et à l'étude surveillée ainsi que le mercredi de 8 h à 19 h.

- Au restaurant scolaire, une centaine d'enfants prennent chaque jour leur repas, servis et surveillés par cinq employées de la Commune.
- La sécurité des enfants est assurée par un employé à l'entrée et à la sortie de l'école pour traverser la rue.
- Des crédits importants permettent l'organisation de classes de découverte, à la mer et à la montagne, et des voyages.

- La Mairie rémunérant des intervenants extérieurs, les enfants bénéficient de cours d'anglais, de musique, d'éducation physique et de natation.
- Des animations à la bibliothèque sont également prises en charge par la Commune qui offre en outre aux enfants un spectacle et des cadeaux à Noël ainsi que des livres de prix.
- Enfin, une subvention est versée annuellement à la coopérative scolaire.

### LE SAVIEZ-VOUS,

*de retour à Rome, quelques jours après Pâques, les cloches avaient laissé tomber, autour de la Mare Gantier, un grand nombre d'œufs qui ont fait les délices des petits et des plus grands.*



### POUR LA FÊTE PATRONALE, le championnat cycliste des Yvelines

*Union Sportive Poigny-Rambouillet Cyclisme*



Le dimanche 22 juin, deuxième événement majeur du département après le Tour des Yvelines : le championnat des Yvelines, organisé par l'US Poigny Rambouillet Cycliste à Saint Léger en Yvelines. Trois courses au programme, l'une mettait aux prises les seniors le matin, les autres Minimes et Cadets l'après-midi. Le matin, quatre-vingt-neuf participants se sont élancés sur les routes étroites et vallonnées de Saint Léger. Beaucoup de coureurs ont été surpris par le tracé. La côte en sortant de St Léger a été l'une des difficultés majeures du circuit, un parcours tout à fait adapté pour un championnat des Yvelines, soulignait Michel Martin président du comité départemental "très heureux de l'accueil qui a été réservé aux coureurs et aux dirigeants du comité". Dans une course où les attaques n'ont pas cessé, c'est le conflanais Olivier Gianolio qui a passé la ligne d'arrivée en tête, après 109,9 km d'effort. Deuxième et troisième, deux Rambolitains, Christophe Laur et François Harbonnier, ont échoué de peu lors d'une épreuve courue à domicile. L'US Poigny Rambouillet a obtenu le minimum, à savoir le prix d'équipe. En début d'après-midi s'est tenue la course des Minimes et Cadets "Si les minimes ne sont qu'une trentaine, les Cadets sont presque aussi nombreux que les seniors". Les meilleurs d'Ile de France étaient présents. Côté résultats, chez les minimes, Etienne Jarrige (Conflans) a fini premier devant Mickaël Orain (Livry-Gargan) et Jérémy Samson (Clamart). Dans la catégorie cadets, c'est Alexandre David (Chatou) qui a enlevé l'épreuve, son coéquipier Benoît Henry se classant deuxième, Joffrey Bertrand (Les Mureaux) troisième. La journée s'est finie en présence de Monsieur le Maire de Saint Léger autour d'un pot de l'amitié.

Olivier Bourdin, Président de l'USPRC

# LA FÊTE DE LA ST JEAN, 21 - 22 - 23 JUIN 2003 en images



"La Paëlla" du dimanche a rassemblé plus de 200 personnes



Le vide-grenier



L'ambiance était à la musique et à la danse



Pendant que beaucoup s'amuse,  
d'autres travaillent ...



Des nouveautés très appréciées (ludiques et gratuites) : les structures gonflables pour les plus jeunes et la promenade "acrobranchée" dans les arbres "des Oiseaux" pour les plus grands.

Le succès remporté fut tel que ces activités seront reconduites l'an prochain avec, en plus, une section "acrobranchée" supplémentaire pour les adolescents ainsi qu'une surprise !



Le tournoi de boules organisé pour la seconde année a mis en compétition dix équipes. Le premier prix a été remporté par Mesdames Bourdois et Guesdon pour les dames et Messieurs Gattesco et Bourdois pour les hommes (finalistes : Messieurs Guesdon et Ceccarelli).



Crêpes à gogo pour les petits et les grands

Résultat du lâcher de ballons.  
C'est **Aude Canu** qui remporte le 1<sup>er</sup> prix car son ballon a volé jusqu'en Belgique !  
Des cadeaux lui seront remis lors de la réception des nouveaux arrivants, en janvier





Cette photo peut être commandée à la Mairie. Prix : 8 E



A la Maison du Village durant ces 3 jours de fête, l'exposition "Habitat en pays d'Yveline" organisée par la SARRAF avec le concours de l'association St Léger Environnement a présenté un excellent travail architectural du CAUE. Un grand merci à Monsieur Henri ROLLET à qui nous devons cette initiative.

*Le pot traditionnel offert à la population le dimanche de la St Jean fut l'occasion pour la Municipalité de témoigner sa reconnaissance à Madame Micheline Leguay, institutrice à l'école depuis 26 ans, qui prenait sa retraite à la fin de l'année scolaire.*



### Discours de Monsieur le Maire

*Mon rôle n'est pas ici de vous infliger un discours long et solennel mais d'apporter par ma voix le témoignage de reconnaissance de notre commune envers **Madame Micheline Leguay**, notre institutrice, qui prend sa retraite à la fin de cette année scolaire. Madame, au cours de votre longue carrière (dont 26 années passées à Saint Léger) vous avez eu la charge exigeante d'instruire, d'éduquer et de former de nombreux enfants de notre village avec le dévouement que nous vous connaissons tous et ceci dans des conditions quelquefois bien difficiles. Je me souviens en particulier du travail qui fut le vôtre dans une classe de 42 élèves de maternelle, à votre arrivée. Il est aisé de mesurer l'énorme patience dont vous avez dû faire preuve pour mener à bien cette tâche. Beaucoup d'entre nous ont des enfants et connaissent l'abnégation qui est nécessaire à la réussite de leur éducation. Vous en avez "élevés" au cours de toutes ces longues années un très grand nombre et leur réussite est passée par votre affection pour eux, votre amour du métier, votre conscience professionnelle et votre sens du devoir. Maintenant, dans le repos d'une retraite que je vous souhaite sereine, vous allez pouvoir évoquer tous ces enfants qui, pendant tant d'années, ont été les vôtres, et qui, toute leur vie, auront votre image en mémoire. Souhaitons que vous saurez vous occuper de vous-même comme vous avez toujours su vous occuper d'eux et des autres. Enfin, j'aimerais me faire le porte-parole de tous ceux qui, dans notre commune, enfants, parents, enseignants et élus, ont eu à vous connaître et j'en suis certain, vous ont appréciée. En leur nom, je vous dis **MERCI Madame Leguay** pour tout ce que vous avez fait pour l'école de notre village.*



La réponse de Madame Leguay

## Avant l'effort ..... le réconfort



L'équipe, presque au complet, responsable du superbe feu d'artifice que nous avons pu admirer cette année encore, au soir du 13 juillet.

## LE VOYAGE DES AÎNES

Cette année, le voyage du 1er juillet proposa, aux 63 personnes qui s'étaient inscrites, une journée sous terre, sur l'eau et avec les grands gibiers.

Direction : Autrèche, Indre et Loire, entre Amboise et Château-Renault.

Confortablement installés dans un petit train, nos voyageurs partirent à la rencontre de grands gibiers et de leurs petits évoluant en toute liberté sur les 30 hectares de la réserve de Beaumarchais : des cerfs à la ramure imposante, des daims tachetés de blanc, des chevreuils, des mouflons de Corse élevés pour le repeuplement, des sangliers d'Eurasie, des bisons d'Amérique, des autruches d'Afrique .... qui peuvent être approchés en toute sécurité tout au long d'un parcours de 2,500 km. Puis déjeuner très copieux pris à l'Auberge de la réserve et embarquement à Montrichard pour une croisière digestive et culturelle sur le Cher à bord du "Léonard de Vinci".

La seconde partie du voyage les conduisit à 50 mètres sous terre à Bourrée, dans une véritable cité souterraine où plus de 1000 m<sup>2</sup> de façades de maisons taillées et sculptées témoignent des siècles passés pour les générations futures.



## BONNE RETRAITE .... YVES

Durant quatorze années, il a arpenté, avec sa brouette et ses outils, les rues de notre village, toujours souriant, toujours serviable. Les parterres de la Mairie qu'il entretenait avec passion éclataient, grâce à lui, de couleurs d'avril à novembre.

Monsieur Yves Dupont avait bien mérité de partir en retraite, à la fin de l'année scolaire, prenant aussi congé des élèves dont il avait si bien assuré la sécurité aux entrées et sorties de l'école. Il est maintenant remplacé par Monsieur Jean-Louis Marie dans toutes ses fonctions. Mais il sera toujours le bienvenu, avec son épouse Christiane, pour faire la fête avec nous ou tout simplement pour donner des nouvelles ....



*Mr Yves Dupont avec Mr le Maire durant la cérémonie organisée par la Commission des fêtes en son honneur*



## Un centenaire à Saint Léger

Monsieur Manuel Cano a fêté ses cent ans chez lui, le 8 juin 2003, en compagnie de son épouse, 96 ans et de sa famille, en présence de Monsieur le Maire et son épouse et de Monsieur Michel Robin, Maire-adjoint, venus lui transmettre les félicitations de ses concitoyens.

Installé à Saint Léger depuis 60 ans après quelques années passées à Vieille Eglise, Monsieur Cano est arrivé en France en 1928. Tout d'abord jardinier puis maçon, il a fondé dans notre village une belle famille et aura la joie de connaître bientôt son 12<sup>ème</sup> arrière-petit-enfant.

## Le Carnet 2003

**Naissances** : Joël DEMOIS, 15 janvier 2003 • Grégory RENAULT, 20 janvier 2003 • Anaïs KHATER, 29 janvier 2003 • Oswald NEY, 1<sup>er</sup> février 2003 • Fanny MAS, 6 février 2003 • Cécile MAS, 6 février 2003 • Lina ROUSSEAU, 6 février 2003 • Candice HAENEL, 21 février 2003 • Charly HAENEL, 21 février 2003 • Nicola TAYOT, 1<sup>er</sup> mars 2003 • Maëva POUPIN, 11 mars 2003 • Luca BERNARD, 19 avril 2003 • Marie DOUILLARD, 5 mai 2003 • Marie MARTINEZ, 10 mai 2003 • Hugo DAUNER, 15 mai 2003 • Antoine CHAUD, 27 juin 2003 • Mathieu ABOUT, 18 août 2003 • Emilie VIDAL, 10 juillet 2003 • Louane GOHIER, 22 septembre 2003.

**Mariages** : Laurent JALON et Lydie MONJARET, 12 avril 2003 • Nuno BRANCO et Isabelle REBELO, 31 mai 2003 • Franck LE BLEVEC et Céline GERMAIN APLPETTAZ-GOUGET, 21 juin 2003 • Thierry MERLE et Régine COULAND, 23 juin 2003 • Valéry ABOUT et Virginie GUILLOT, 28 juin 2003 • Yann LAMOTHE et Sophie MOLIMARD, 12 juillet 2003 • Christophe COLLOT et Sophie MESTRES, 30 août 2003 • Stéphane FOULON et Axelle BLANDIN, 6 septembre 2003.

**Décès** : Roland CHAUCHIS, 26 janvier 2003 • Antoinette GAGNAUD épouse RAMAGE, 26 janvier 2003 • Albert BOSSU, 10 avril 2003 • Jean-Yves JUGUET, 12 avril 2003 • Antoinette NAVARRO épouse LANDEMARRE, 22 août 2003 • Anna-Claudine LEVY épouse MEZRAHI, 28 septembre 2003.

# DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

## LA FNACA

Notre ami Marcel HAMON, ancien Président du Comité FNACA de St Léger, a quitté sa commune d'adoption pour une retraite bien méritée dans sa Bretagne natale. Pour des raisons personnelles, il avait abandonné la FNACA. Mais cette année il a repris sa carte d'adhérent auprès du Comité Montfort Houdan.

Au cours d'une petite cérémonie organisée pour son départ et en son honneur à la mairie de St Léger, Marcel Hamon a remis le drapeau de la FNACA de l'ancien Comité de St Léger à Monsieur Ghibaudo, maire de la Commune, en présence du Conseil Municipal, de Monsieur Bazin Etienne, président des Comités Montfort Houdan, entouré des membres de son bureau, de Monsieur Victor, représentant les prisonniers de guerre, de Monsieur Quenneville, président des marins, d'anciens adhérents du Comité de St Léger et de nombreux amis de la Commune.

Monsieur Bazin a remis à Marcel Hamon un livre dédié par Pierre Hoyau, auteur du livre et ancien président départemental des Yvelines, et la médaille du 40<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie. Notre ami Marcel avait les larmes aux yeux. Et c'est au milieu des larmes de reconnaissance et des rires en évoquant certains souvenirs que se termina cette soirée avec le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Le dernier vœu de Marcel : que les anciens adhérents et tous ceux qui ont fait la guerre d'Algérie habitant St Léger, rallient le Comité de Montfort Houdan qui lui a tendu la main.

Le Président, Etienne BAZIN



Marcel Hamon, à gauche, et M. le Maire pendant le discours de M. Etienne Bazin, Président du Comité de la FNACA Montfort Houdan

## Des nouvelles de "BONNE MINE"

Pour ceux qui ne connaissent pas encore BONNE MINE, il s'agit d'une association qui vient en aide à six orphelinats de Bulgarie. Cela représente environ 650 enfants ou jeunes pour lesquels les orphelinats ne disposent que de 30 centimes d'euro par jour et par enfant ...

Grâce au dévouement de Chantal Ghibaudo, à la compréhension de la municipalité qui a mis une petite pièce à notre disposition et à la générosité des Léodégariens une quantité importante de vêtements a pu être envoyée par camion à nos orphelinats qui vivent dans une grande précarité.

D'autre part, sachez que nous avons déjà réalisé de nombreux projets en Bulgarie : travaux indispensables dans les orphelinats, projets pédagogiques pour préparer nos orphelins à une vie autonome, vacances d'été pour les enfants, création de divers ateliers de formation dont trois d'informatique, etc...

Cela a été rendu possible grâce aux dons qui nous ont été faits (pour tout don un reçu fiscal est envoyé) et aux recettes de diverses manifestations.

Agnès Ledoux a la gentillesse d'organiser au profit de BONNE MINE un tournoi de bridge par paires qui aura lieu à la Maison du Village le dimanche 16 novembre à 14 h 30 précises. Les joueurs inscrits auront le choix entre un tournoi de bon niveau, un tournoi pour joueurs moins experts et éventuellement des parties libres.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire en envoyant à Agnès Ledoux, 6 rue Gustave Nadaud, 75116 Paris, 01 47 27 87 02 ou 06 70 89 83 16 un chèque de 20 € par personne à l'ordre de BONNE MINE.

Si vous le souhaitez, elle vous proposera un partenaire.

A l'issue du tournoi nous nous rassemblerons chez les Ledoux à St Léger, 42 route des Petits Coins, 01 34 86 33 38 pour un verre de l'amitié et l'annonce des résultats. Nous vous attendons nombreux.

Dominique Bayard

## L'ASSOCIATION DE PÊCHE ET DE CHASSE

Président : Michel Bellengier - 33, Chemin Vert 78610 Les Bréviaires  
Tél. 01 34 84 89 12

Cette association propose ses activités aux Etangs de Hollande et de Bourgneuf (70 hectares) pour la pêche et de Bourgneuf pour la chasse.

A partir des digues des Etangs, ses 90 adhérents peuvent pêcher des poissons blancs (gardons, carpes, tanches, brêmes) ainsi que des carnassiers (brochets, sandres, perches).

Chaque année, un réempoissonnement qui a lieu au mois de janvier permet de conserver cette diversité.

La chasse au gibier d'eau offre à ses 40 adhérents un non moins grand éventail : canards colverts, sarcelles, bécassines ...

Le Président, M. Bellengier, sera heureux de donner tous les renseignements souhaités aux personnes qui désirent se joindre aux membres de cette association.

Vous qui aimez lire  
et vous intéressez à la littérature,  
Vous qui avez envie d'en parler,  
d'échanger des idées entre amis,  
rejoignez le "cercle de lecture"  
qui réunit les amis des livres  
un mercredi par mois en soirée  
sous la houlette de  
Brigitte Fauquet  
Tél. 01 34 86 33 83

## L'ASSOCIATION PAROISSIALE

**Visite de notre évêque :** Monseigneur Eric Aumonier, évêque de Versailles, a rendu visite à la communauté catholique du village le 14 décembre 2002. Ce fut l'occasion pour lui de se rendre dans l'église et y juger de l'avancement des travaux.

Bienvenue Monseigneur, et merci de tout coeur de nous honorer de votre présence ce soir et de partager ce repas avec nous.

Voici notre petite communauté et l'Equipe paroissiale qui essaie de vivre sa foi et de la faire partager. Elle est le lien entre l'Eglise et le Village de St Léger, village chargé d'histoire et qui a une âme.

St Léger est une clairière dans la forêt de Rambouillet où il fait bon vivre.

Vous avez la charge d'un Diocèse important. Lourde tâche. Ce Diocèse est le microcosme de la France avec ses contrastes et ses diversités ; 1 400 000 habitants et seulement 217 prêtres actifs et 40 Diacres permanents !

C'est pourquoi vous avez besoin de nos communautés de laïques qui avec courage, dévouement, opiniâtreté et parfois bien des difficultés essaient de continuer à faire vivre cette petite flamme afin que le feu ne s'éteigne pas.

Aussi, permettez moi, Monseigneur, de vous adresser une fervente prière : maintenez, dans la mesure de votre possible, maintenez notre Paroisse de St Léger. Elle le mérite. Et si vous avez besoin de nous, nous avons aussi besoin de vous. Merci Monseigneur.

*(Allocation prononcée par Monsieur Michel Vallantin Dulac)*



*Visite pastorale de Monseigneur Eric Aumonier (à gauche) le samedi 14 décembre 2002 à l'église de St Léger en Yvelines avec Monsieur le Maire (à droite). Au centre, Monsieur Paul Turbier et le Président Monsieur Michel Vallantin Dulac.*



*Monsieur le Maire et Monsieur Michel Vallantin Dulac remercient le père Allouchery*

### **Le père Allouchery nous quitte,**

Appelé à d'autres fonctions à la Celle St Cloud, notre curé, doyen de Montfort l'Amaury, le père Jean-Pierre Allouchery prenait congé de ses paroissiens, le dimanche 29 juin, au cours d'une cérémonie très chaleureuse organisée en son honneur.

Monsieur le Président de l'association paroissiale puis Monsieur le Maire lui rendirent hommage pour son action, son dévouement, ses compétences et sa grande érudition tout en regrettant vivement son départ.

Ce n'est qu'un au revoir ...



*Le père Allouchery*

### **Une bonne nouvelle !**

Le père Xavier Géron a été nommé curé du secteur et il sera assisté par un jeune vicaire, Mathieu Williamson. Ils firent tous deux leur entrée dans notre Communauté le dimanche 14 septembre 2003 lors de la messe qui eut lieu à l'église de Montfort l'Amaury devant un grand nombre de paroissiens qui avaient voulu les accueillir.

L'Association créée par Jean-Marie Bigard **"Un bouchon, un sourire"** collecte, par l'intermédiaire de bénévoles, des bouchons alimentaires en plastique (bouchons de bouteilles d'eau minérale, par exemple). Leur vente permet l'achat de fauteuils pour les personnes handicapées. Un grand merci à toutes celles et ceux qui viendront les déposer en Mairie ou auprès de Madame Annie Marie, responsable locale, 25 rue de la Harpe.

## U.S.Y.

Cette année tennistique a été placée sous le signe des travaux de réfection du terrain n° 2, jugé "dangereux pour la pratique du tennis" par la Fédération Française de Tennis en juin 2002. Les travaux d'expertise du sol, divers et variés, ont permis de conclure que le sous sol n'était pas en cause, mais que la dalle existante était trop mince (5 cm au lieu de 9). Il restait ensuite à trouver une entreprise qui donne satisfaction et à trouver un accord financier avec la commune. Le choix commun de la commune et du club s'est porté sur l'entreprise "Tennis Jean Becker". Après négociations, les membres du bureau de l'USY et les représentants de la Mairie sont parvenus à l'accord suivant : "la part de financement revenant à la commune serait de 9 147 € HT, la part de financement revenant à l'USY de 7 848 € HT (extrait de la Convention financière signée le 02/05/2003).

Les travaux proprement dits ont pu débuter le 5 mai et se sont achevés en temps voulu pour l'inauguration le 22 juin, date à laquelle s'est tenue également la finale de notre tournoi de printemps.

Nous tenons à féliciter les protagonistes de ces finales qui nous ont proposé des matchs palpitants malgré une température avoisinant les 40°. La finale dames a opposé Frédérique Morandi à Elizabeth Roberge (qui remplaçait Coralie Séné empêchée par des obligations familiales). Frédérique a remporté cette année encore la finale sur le score de 1-6, 6-3, 6-0. Quant à la finale Messieurs, elle a opposé Romain Nowak à Horacio Prieto. Romain a remporté la victoire au bout d'un match qui a duré plus de deux heures sur le score de 6-4, 6-7, 6-4.

Les projets de l'année 2003-2004 :

- Réfection du terrain n° 3 qui se trouve dans la même situation que le n° 2.
- Mise en place d'un site Internet sur lequel les adhérents (ou non adhérents) pourront trouver tous les renseignements concernant le club (inscriptions, à qui demander des clefs, comment faire pour obtenir une place à Roland Garros, scores des rencontres Inter Club, évolution des défis sur l'année, etc...).
- Aménagement intérieur du local.

Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne année tennistique et vous attendons nombreux pour partager notre passion du tennis.

## SAINT-LEGER JUMELAGE

### En mai, réserve le meilleur accueil à tes amis anglais !

Cette année, c'était au tour de nos amis anglais de Turners Hill de nous rendre visite dans le cadre de l'association St Léger Jumelage. Rendez-vous était pris le samedi 3 mai en début d'après-midi avec un vingtaine d'entre eux, des fidèles pour la plupart ... Arrivés par le train via la Gare du Nord. Ils furent accueillis à la Mairie autour d'un pot de bienvenue très couru et très convivial. M. le Maire s'essaya à quelques mots d'anglais ... la bonne humeur était au rendez-vous ! Auparavant, nous avions fait un détour par la Place des Anciens Combattants pour y planter l'arbre du Jumelage, auquel nous souhaitons longue vie ! Le lendemain dimanche, départ de la Place du Gros Billot pour une journée d'excursion fort réussie : une première étape nous conduisait à Anet pour la visite de son joli château - toujours habité - et une incursion non prévue entre les stands du vide-greniers qui jouxtait les douves !!! So exciting ! Puis promenade dans les rues typiques de Nogent le Roi ; il faisait déjà chaud et nous fûmes nombreux à nous réfugier dans l'église où un baptême était célébré. Déjeuner dans la très intéressante Ferme médiévale de Bois Richeux : un bâtiment magnifique et des jardins potagers "à l'ancienne" nous accueillirent sous un soleil très printanier. Chacun avait apporté son pique-nique : les échanges de chips, charcuterie, vins, mirent toute le monde de très



De gauche à droite : Coralie Séné, Evelyne Joubert, Frédérique Morandi, Romain Nowak, Horacio Prieto, Elizabeth Roberge.



Réfection du terrain N° 2, mai 2003

bonne humeur ! A peine le temps de faire une sieste, et nous reparitions pour Maintenon. Visite à nouveau du château et du parc ; certains commençaient à demander grâce ... Heureusement la Place du Château est très bien équipée en terrasses de café ou plutôt ... de bière ! Puis c'était le retour à St Léger avant un dîner de gala gastronomique à la Ferme du Bout des Prés de Cernay. On termina par

des chants et des danses, comme on dit dans les livres ... Lundi 5 mai, changement de décor : il pleut, il fait frais. Pourtant le programme prévu est respecté : promenade dans les bateaux du Port Miniature des Etangs de Hollande après la réunion du Comité, suivi d'un déjeuner qui aurait dû se dérouler en plein air ... mais décidément la météo était toute britannique ce lundi, et nous nous serrâmes au Tam Tam (restaurant des Etangs). L'après-midi, c'était le départ : un dernier tour à Paris, ses

bistros, sa bière, sa Gare du Nord et des averses, comme on n'en a pratiquement pas revues depuis.

L'an prochain, ce sera au tour des Léodégariens de franchir le Channel. Une autre aventure commence !

*Rappelons que pour participer aux activités de St Léger Jumelage, il vous suffit de faire partie de notre association. Renseignements auprès de Marie-Claude Verardo Tél. 01 34 86 34 90*

Comment se porte cette association ? Ma foi, plutôt bien, avec ses 140 adhérents, intéressés par les 7 ateliers proposés et les 2 rencontres plus ponctuelles.

## POURQUOI REJOINDRE NOTRE ASSOCIATION ?

**Pour y chanter, ensemble.** Sous la direction de leur chef de chœur, Monsieur Philippe Lekieffre, 28 choristes ont présenté leur spectacle à Saint Jean de la Ruelle, à Saint Léger et à Raizeux. Le Kyrie de M.A. Charpentier, des Lieder de Brahms ainsi que des morceaux de musique française de la Renaissance et du Baroque étaient au programme. A chaque fois, c'est un public conquis et enthousiaste qui est venu applaudir "Les Chœurs de Saint Léger". Outre d'avoir une bonne voix, cette activité requiert assiduité et rigueur, mais que de récompenses aux efforts consentis !



*La chorale lors de son concert dans l'église Saint Jean Baptiste*

**Pour y apprendre les langues étrangères :** anglais et italien. Des cours pour débutants, d'autres pour élèves confirmés furent prodigués par des professeurs : Monsieur Julien Cosnuau et Madame Marie-Claude Verardo, patients et attentifs. Le travail en petits groupes a permis à chacun de progresser plus aisément dans l'art difficile de la conversation.

**Pour apprendre à mieux maîtriser les subtilités du jeu d'échecs :** Sous la férule de leur professeur, Monsieur Claude Chéron, une douzaine de jeunes élèves s'affrontaient amicalement chaque mercredi. Le 1<sup>er</sup> mai fut un grand jour puisque c'est à cette date que s'est déroulé le tournoi d'échecs, ouvert à tous (aux joueurs internationaux comme aux moins chevronnés). Cette année, la qualité des joueurs fut remarquée. C'est très encourageant pour le devenir de cette activité.



*La remise des prix lors du tournoi d'échecs en présence de Mr le Maire, Mme Deron, Présidente de l'association Culture et Loisirs et Mr Cheron, responsable du club échecs*

**Pour y développer notre sens esthétique,** par l'apprentissage de techniques diverses permettant la mise en valeur de tout document, que ce soit photos, archives, souvenirs personnels... Les cours d'encadrement d'art, donnés par Madame Claude Laneyrie, permettent de "théâtraliser" l'objet ou le document. Cela requiert beaucoup de minutie mais quelle satisfaction lorsque le travail est achevé !

**Pour y parfaire notre connaissance des vins.** Goûter le vin, le découvrir, mieux connaître son terroir, mieux l'associer aux mets. Le programme est vaste. 28 adhérents se réunissent une fois par mois autour de Monsieur Stéphane Philippe, œnologue confirmé, très pédagogue et véritable expert en la matière. De belles découvertes en Beaujolais, rouges de Loire, Vins du Midi, Saint Emilion, blancs d'Alsace et blancs liquoreux. De plus, une sortie très réussie à Pouilly sur Loire, Sancerre et Ménécout Salon et un autre programme pour cet automne en Champagne. Ces sorties étant accessibles à tous (adhérents ou non), laissez-vous tenter, vous ne serez pas déçus.

**Pour apprendre à vivre en Société...** Mais oui, ce n'est pas évident lorsque l'on a entre 0 et 3 ans : savoir partager ses jouets, respecter ses jeunes camarades, jouer sans brutalité et surtout se dépenser sans compter sur les tatamis de la grande salle de la Maison du Village et sur les engins de psychomotricité. C'est ce qu'il est permis de faire lorsque l'on participe aux rencontres Maman-Bébé sous l'oeil attentif de la maman ou de l'assistante maternelle. Chaque mardi et jeudi matin, Madame Dominique Marteau réunit tout son petit monde (18 bambins en mai 2003), tout cela dans la joie et la convivialité. Parfois ce sont des crêpes ou des gâteaux maison ou encore la visite du Père Noël qui vient apporter une note encore plus joyeuse à toute la petite troupe.



*La troupe adulte de l'atelier théâtre*

**Pour y jouer :** que l'on soit enfant, ado ou adulte, à l'atelier théâtre, on joue. On joue aussi bien des extraits d'auteurs contemporains comme R Quesnau ou JC Grimberg que Molière ou Tchekhov. Valérie Leduc, notre metteur en scène est exigeante, sans doute, mais aussi très à l'écoute de ses élèves, inventive à souhait et surtout elle sait communiquer à tous la passion profonde qu'elle a pour le théâtre. Deux spectacles ont été montés cette année, à Saint Léger et aux Bréviaires. Là aussi, des applaudissements fournis nous encouragent à progresser. Les projets ne manquent pas : celui notamment d'organiser des stages week-end où adhérents et non adhérents se rencontreraient.

Comme les années précédentes, début décembre, l'association Culture et Loisirs a organisé une gigantesque **Bourse aux jouets et un marché de Noël** fort sympathiques. Sachez que 766 jouets, tous en bon état, neufs pour certains, furent déposés et que 428 d'entre eux furent vendus.

Le Marché de Noël réunissait cette année 33 exposants dans les domaines les plus divers : artisanats locaux, idées cadeaux par

centaines. Tout cela dans les effluves de vin chaud et de gaufres sucrées.

Ces deux activités requièrent une organisation minutieuse et c'est Marie-Claude Verardo qui a mené le tout de main de maître. Des aides bénévoles ont été les bienvenues, nous les remercions encore.

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous pensons lancer deux nouvelles activités :

- La première **"le murmure des jardins"** : posséder quelques m<sup>2</sup> de terrain, quelle chance ! mais savoir les aménager au mieux de plantes, d'arbustes, savoir les entretenir, éviter les maladroites, prendre conseil auprès des plus avertis, c'est ce que nous aimerions proposer au travers de cette activité. Des rencontres mensuelles sont prévues ainsi que des visites de jardins.
- Un second projet : celui de **découvrir ou de redécouvrir la richesse extraordinaire de notre patrimoine culturel**. Ceci par des visites conférences d'une demi-journée. Le groupe composé de 25 personnes maximum se rendrait en car à l'endroit de la visite où un conférencier reconnu nous prendrait en charge. 4 à 5 visites seraient programmées sur l'année. Le plus difficile dans tout cela : sans doute le choix de la destination tellement les possibilités sont multiples.

Un dernier mot pour signaler que si vous êtes tenté(e) par l'une ou l'autre des activités proposées par Culture et Loisirs et que vous n'avez pu vous inscrire à la rentrée de septembre, nos portes vous sont toujours ouvertes.

Contact : Madame Dolly Deron - Tél. 01 34 86 24 26



*Nos plus jeunes adhérents*

**La Rumeur des Jardins vous a proposé la visite d'un jardin le samedi 27 septembre et les jeudis du patrimoine la visite de la ferme Boisricheux et du Château de Maintenon le jeudi 2 octobre.**

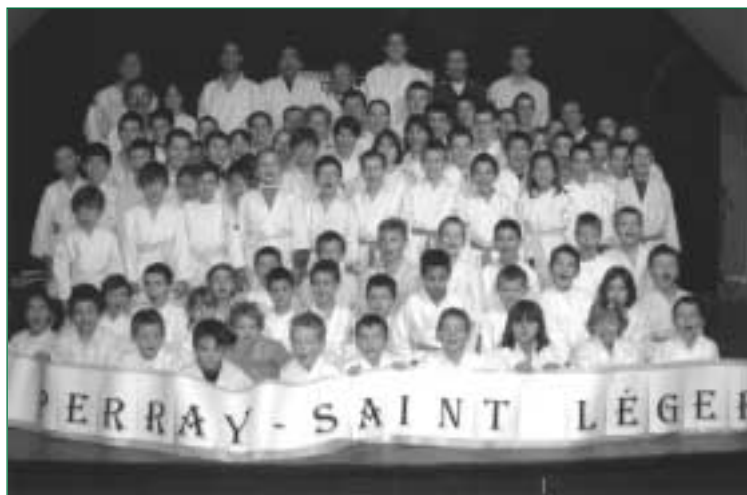
### **DERNIÈRE MINUTE ....**

**2 sorties sont envisagées par le club oenologie :  
le 22 novembre en Champagne  
le 3 avril 2004 dans le Val de Loire.**

## **JUDO CLUB**

La saison 2202/2003 s'est révélée exceptionnelle avec un record de participation aux championnats de France cadets et juniors et surtout un judoka sélectionné aux championnats d'Europe. En effet, Jonathan (catégorie cadets, moins de 55 kg) participera à cette compétition à Bakou en Azerbadjan le 23 août.

Ses très bons résultats permettent au club de se classer 3<sup>ème</sup> des Yvelines. Bravo à tous les compétiteurs pour leur persévérance et leur motivation et à Martial qui les entraîne et leur permet de s'améliorer d'année en année.



Cet été, deux stages ont été proposés aux judokas à partir de la catégorie benjamins. Le premier s'est déroulé à Contrexeville au mois de juillet et le second à Valloire en août. Un voyage au Pays de Galles est prévu pour la Toussaint pour les plus motivés.

Le Club de Saint Léger, c'est aussi les babies, super-poussins et poussins qui participent à des compétitions inter-clubs en cours d'année, et du "judo loisir" pour les petits et les grands (à partir de 5 ans) qui ont envie de découvrir ce sport et de progresser à leur rythme.

Les inscriptions seront possibles cette année dès le Forum des Associations qui aura lieu le 6 septembre (lundi et jeudi de 16h30 à 21h30 et le mercredi de 10h00 à 12h00. Deux séances d'essai sont proposées pour tout nouvel adhérent.

Pour tout renseignement , n'hésitez pas à contacter Martial au 01 34 86 35 81.

Le Bureau

### **DERNIÈRE MINUTE ....**

**Jonathan Trouillon s'est classé 9<sup>ème</sup> aux championnats d'Europe cadets.  
Toutes nos félicitations**

Je profite de cette nouvelle rentrée pour rappeler les principes qui animent notre association : faire découvrir la musique à toutes les personnes qui le souhaitent, particulièrement aux enfants et aux adolescents. Pour atteindre cet objectif, des facilités d'accès ont été mises en place avec le concours de certaines municipalités dont celle de St Léger, facilités qui ont été déjà détaillées dans de précédents articles.

Sans renoncer aux "musiques dites classiques", notre école de musique essaie également de répondre aux attentes de certains en abordant des musiques qui correspondent mieux à l'air de notre temps. Toute l'équipe qui anime Les Ateliers Musicaux est convaincue que ce mélange ne nuit à personne et ne peut qu'enrichir tout le monde.

Ainsi, lors de la fête de St Léger le 22 juin, peut-être avez-vous pu entendre deux jeunes filles, Lorraine Bourgasser et Camille De Catuelan, jouer de la guitare classique mais aussi chanter des refrains populaires. Également, Benjamin et sa maman Bettina Sadoux, Mélissa Broucker et Pauline Guittard. Eddy Guitteaud et Emma Junca nous ont fait découvrir la musique viennoise avec des airs de piano à 4 mains. Pour terminer, ce fut le tour de deux groupes de

jeunes adolescents jouant de la guitare électrique : Mathieu Lentaigne, Pierre Battelier, Grégory Meyer, Julien Mouchet et Jérémy Thomas accompagnés à la batterie par Didier Bourg et à la basse par votre serviteur. Au programme, Les Beatles, Deep Purple, Santana, Pinck Floyd et les Cramberries.

Nous continuerons, pour cette nouvelle rentrée, ces activités avec des cours "guitares et chansons" et également "ensembles de guitares électriques". Nos cours d'instrument autour de la musique classique sont reconduits, cela va sans dire, et restent très appréciés de nos élèves également.

Vous avez pu nous rencontrer au forum des associations de St Léger le 6 septembre, ou les mardis 9 et 16 septembre à l'école de St Léger de 17h00 à 19h30.



Antoine Le Bris de Poigny avec Sandra notre professeur de violon



Mathieu Lentaigne de St Léger, à gauche, dans un ensemble de guitares électriques

Christian Lhuillier

*Ecole de musique "Les Ateliers Musicaux"*

*5 rue Octave Allaire - 78610 St Léger en Yvelines - Tél. 01 34 86 35 05*

## FOYER RURAL ST LEGER TONIC



L'année 2002-2003 s'est achevée par le gala des samedi et dimanche 15 juin au cours duquel les danseurs et gymnastes ont présenté leur travail de l'année autour du thème de **"la fête des couleurs"**. Les spectateurs, parents et amis, ont pu admirer l'enthousiasme et le dynamisme des enfants, très appliqués mais exempts de tract. Ce fut une véritable réjouissance ... et une récompense pour nos professeurs et pour les membres du bureau qui investissent tant d'énergie pour assurer la vitalité de notre association.

Nous remercions les adhérents et les parents des enfants qui ont bien voulu apporter leur aide à la préparation de cette fête. Nous tenons également à remercier le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la subvention particulière accordée à cet événement.



Nous garderons aussi un agréable souvenir de la soirée dansante du 29 mars, animée par les joyeuses chansons de l'orchestre "Belle Germaine". Les léodégariens ont pu s'initier aux danses folkloriques (celte, berrichonne, etc...) dans une chaleureuse ambiance familiale.

Outre ces deux événements, notre association a organisé des cours "portes ouvertes" pour que les parents viennent assister au travail de leurs enfants. Ces séances étaient agrémentées de goûters ou de galettes des rois.

Toutes les activités (gymnastique enfants et adultes, danse classique, modern jazz et hip-hop) ont repris mi-septembre et tout le bureau de St Léger Tonic vous souhaite une année sportive et dynamique.

## EQUITATION

A la suite des championnats de France 2003 qui ont réuni du 28 juin au 20 juillet plus de 8800 participants à Lamotte Beuvron en Sologne, Mme la Présidente de la Fédération Française d'Équitation nous a communiqué les performances des clubs et cavaliers de la commune.

Toutes nos félicitations à Fabienne Mascaro (UCPA) qui s'est classée 6ème en dressage, catégorie E2 Club ainsi qu'à Camille Delaveau, 8ème en C.S.O. catégorie C3 Ponam.

**Un grand merci à Mr le Directeur de l'UCPA et à son équipe pour leur concours lors de la venue du père Noël dans notre village. Grâce à eux, le père Noël a pu se déplacer en calèche encadrée par les chevaux des gendarmes des Bréviaires.**



*Elodie, jeune championne de quinze ans sur Kafé Fleurie*

A quinze ans, Elodie Pérol, sur Kafé Fleurie, s'est offert le titre de vice-championne à l'occasion du championnat de France jeunes poneys organisé à Fontainebleau. Une belle performance, obtenue grâce à sa grande rigueur dans l'entraînement dirigé par Mr Eric Leroyer du CEPY du Perray en Yvelines et aux soins attentifs de sa maman Valérie.

Bravo et bonne chance pour le championnat de France D1 à Lamotte Beuvron

## VIE PRATIQUE

### PRESTATIONS FAMILIALES : cinq nouvelles prestations pour les futurs parents.

90 % des familles percevront une prestation de 800 euros au septième mois de grossesse de la maman puis de 160 euros par mois jusqu'au trois ans de leur enfant. L'ensemble des nouvelles dispositions prises en faveur de la famille pourront vous être communiquées en mairie.

### Les arbres et la sécheresse

Les arbres subissent actuellement un stress hydrique très important du fait de la sécheresse. Pour se protéger de l'évaporation, ils perdent leurs feuilles prématurément. Un arbre qui perd ses feuilles au mois d'AOUT n'est en aucun cas un arbre mort, la plupart ont déjà préparé leurs bourgeons pour le printemps.

Deux conseils : demander l'avis d'un spécialiste pour établir un diagnostic (gratuit) si vos arbres paraissent morts.

**Ne pas tenir compte des discours des "élagueurs" itinérants qui vont immanquablement vous affirmer que vos arbres sont morts.**

Olivier Joubert

Les protestants de l'Eglise Réformée de France sont représentés dans notre région par la  
Paroisse de RAMBOUILLET - CHEVREUSE - MONTFORT L'AMAURY

Il y a un culte tous les dimanches au Temple de Rambouillet  
49, rue Gambetta à 10 h 30.

Enseignement religieux à partir de 4 ans (contes bibliques) et jusqu'à 15 ans.

Pour les autres communautés, contacter le Pasteur Lendo MAKUNGA  
54 rue de la Duchesse d'Uzès - 78120 Rambouillet - Tél. 01 30 88 81 09  
ou Mr et Mme Serge HARLE à Saint Léger au 01 34 86 31 79.

A noter également un enseignement religieux à partir de 4 ans jusqu'à 15 ans.



### ART DU PAYSAGE & de l'ENVIRONNEMENT

Création, entretien de Jardins et Terrains de sport  
Tailles, Élagages, Clôtures  
Maçonnerie

8 rue de la Mairie  
78610 ST LEGER EN YVELINES



Mr VAIDIE 06 77 78 61 18  
Mr HOCDE 06 85 75 28 43  
FAX 01 34 86 36 21

### Animaux de compagnie

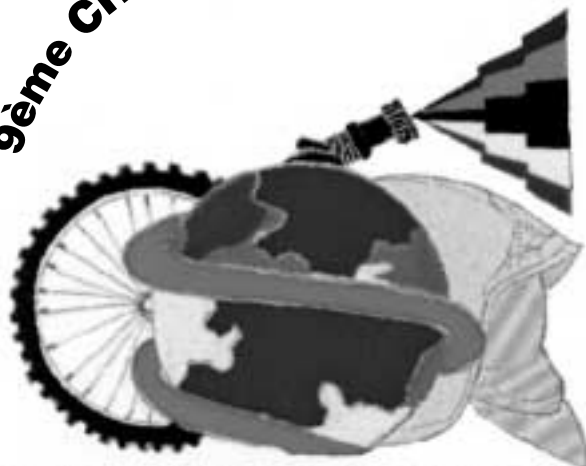
L'arrêté pris le 24.12.99 par Mr le Préfet fait obligation aux propriétaires d'animaux et à ceux qui en ont la garde de prendre toutes mesures propres à préserver l'hygiène et la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. Par ailleurs, les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie (Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier ou Pitt-bulls, Tosa, Rottweiler) doivent impérativement les déclarer en mairie et les tenir en laisse et muselés. Rappelons aussi que les chiens ne peuvent être laissés en liberté sur le domaine public. Il y va de la **responsabilité de leur propriétaire** et de la sécurité de nos concitoyens.

# A Saint Léger en Yvelines



9<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DU MONDE VTT



**SAPEURS POMPIERS**



## les 1<sup>er</sup> et 2 OCTOBRE 2004

Des personnes parlant anglais, espagnol, allemand, italien seront les bienvenues pour accueillir les compétiteurs étrangers.

Si vous souhaitez participer à l'organisation de ces championnats faites-vous connaître auprès du comité. Un grand nombre de bénévoles seront nécessaires.



**CONTACT** : Comité d'organisation des 9<sup>èmes</sup> Championnats du Monde VTT SAPEURS POMPIERS  
Centre de Secours  
6 route des Grands Coins  
SAINT LEGER EN YVELINES  
Tél. 01 34 86 30 88 - 01 34 86 39 15